



Extrait du Saint Félix, notre village en Picardie (60370)

<http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article261>

Conseil Municipal du vendredi 3 février à 18 heures

- Saint Félix, notre village
- La Mairie
- Compte-rendus des Conseils Municipaux
- Année 2017
-



Date de mise en ligne : mardi 14 février 2017

Copyright © Saint Félix, notre village en Picardie (60370) - Tous droits

réservés

[<http://www.saint-felix-notre-village.fr/IMG/UserFiles/Images/rubon3.png>] y Mairie de Saint-Félix

Département de l'Oise

Arrondissement de Clermont

Canton de Mouy

Communauté de communes du Pays de Thelle

Téléphone : 09.66.81.51.84

Conseil Municipal du Vendredi 03 février 2017 à 18 heures

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures

Absents excusés : Lionel Confrère (pouvoir), Alain Lejeune (pouvoir), Magaly Combes, Philippe Soba

Ordre du jour :

Contrat de maintenance city-stade

Le contrat de maintenance sera signé avec la société Agorespace qui vérifie régulièrement la conformité de l'installation et fait aussi quelques interventions si nécessaire.

Admission en non-valeur

A la demande de la perception, le conseil décide l'admission en non-valeur de la somme de 0.20Euros correspondant à une créance irrécouvrable compte tenu de son faible montant.

Convention bouches à incendie

Les pompiers ne réalisant plus la prestation de gestion des hydrants, une convention sera signée avec la société Veolia (montant 330Euros par an)

Arrêt de car

Il sera impossible d'installer le nouvel abribus au niveau de l'ancien CD 12 comme il avait été prévu. En effet l'arrêt de bus se trouverait dans une courbe et le passage clouté serait trop proche. Le nouvel arrêt de bus sera installé à l'emplacement de l'ancien ou à l'emplacement de la cabine téléphonique qui sera démontée.

Du côté de la sortie vers Mouy, un zébra sera tracé quand les trottoirs seront refaits

Convention voirie Pays de Thelle

Cette convention, signée tous les ans, vise à obtenir de bons tarifs de gravillonnage si nécessaire sur la commune.

Élagage lignes ERDF

Pour les lignes électriques, il y a deux cas possibles :

- La ligne est installée alors qu'il y a des arbres : ERDF assure l'élagage
- La ligne est installée et le propriétaire plante des arbres : Le propriétaire assure l'élagage.

La commune va réaliser différents élagages après accord du dossier DICT par ERDF : rue de Velennes, rue de la Maladrerie (un aménagement plus complexe est en cours de réflexion) et le long de la route de Fay à Saint-Félix.

Candidatures AESH (accompagnement enfant en difficulté)

Des postes sont proposés pour les personnes ayant un diplôme d'aide à la personne ou un CAP petite enfance : venir en mairie ou prendre les renseignements sur les tableaux d'affichage.

Syndicat des eaux

Mrs Rouillé et Chaumeau nous informent que le projet de 2ème captage est abandonné : coût important alors que le 1er a un débit suffisant et l'eau y est de très bonne qualité. La somme prévue pour ces travaux sera utilisée à l'amélioration du réseau.

Arrêté déneigement

Le Conseil Municipal confirme, par arrêté, que chaque propriétaire est responsable du déneigement de son trottoir.

Divers

Une demande de subvention est faite auprès de la préfecture pour les travaux de l'école et la charpente du clocher. La société Labélec nous a fourni un devis pour remplacer l'éclairage du hall et changer les convecteurs de la maternelle qui ne sont plus aux normes : environ 5 000 Euros.

Le dossier de la vidéo-surveillance est toujours en préfecture pour autorisation. (400 dossiers à traiter par une seule personne...)

Le SE 60 a remplacé les lampadaires non conformes, rue du Moulin et rue de Heilles, par des lampadaires à LED : meilleur éclairage et moins de consommation, jusqu'à 4 fois moins. Il reste 3 armoires électriques à mettre aux normes et les raccords de bitume à réaliser aux pieds des poteaux.

Les permanences de la Mairie auront lieu les lundi et jeudi de 16 à 19 heures : certains habitants ne rentrant sur

Conseil Municipal du vendredi 3 février à 18 heures

Saint-Félix qu'après 18h00. Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous avec la secrétaire de mairie ou le maire, à d'autres jours de la semaine.

Associations :

Quel que soit votre niveau, [le club informatique de Saint-Félix](http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article32&lang=fr) [http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article32&lang=fr] peut vous aider à progresser : renseignements auprès de Mauricette Prévôt.

Si vous aimez la marche « un peu » rapide, le club de marche AUDAX de Saint-Félix est prêt à vous accueillir : renseignement auprès du maire.

Vous avez en mairie, la documentation sur les modalités de la pêche dans les étangs communaux, gérée par les « [Pêcheurs de Saint-Félix](http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article29&lang=fr) [http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article29&lang=fr] ».

Différentes activités sportives se déroulent à la salle des associations, organisées par [le club de Thury](http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article28&lang=fr) [http://www.saint-felix-notre-village.fr/spip.php?article28&lang=fr] : renseignements en mairie.

Enfin, si la chasse vous tente, vous aurez en mairie, les renseignements nécessaires.

Rappel

Les dates des élections sont :

- Présidentielles : 23 avril et 7 mai
- Législatives : 11 et 18 juin

Le marchand de pizzas est présent chaque mardi, de 18h30 à 21h00, sur la place du café.

Le Maire,

Patrick VONTHRON